

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021.

Présents : Tous les conseillers sauf Pierre PROST excusé, qui donne procuration à Gérard MOUGIN.

Secrétaire de séance : Didier TAILLARD.

ORDRE DU JOUR:

DELIBERATIONS :

-Signature d'une convention avec le SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue) pour avoir toutes les données des réseaux : la présente convention consiste à définir les modalités de mise à disposition d'un accès au Service d'Information Géographique du SIEHL, cartographiant les réseaux, ouvrages et équipements d'eau potable, sur le territoire communal de TREPOT. La mise à disposition est gratuite pour les communes adhérentes au SIEHL.

-Nomination d'un nouveau « référent incendie et défense » en remplacement de Jean CLERGEOT. : Stéphanie MILLET est nommée à sa place.

-Suppression de la régie photocopies.

La régie photocopies est supprimée pour des raisons de simplicité mais le service « photocopies » en mairie est toujours existant pour les particuliers et les associations qui elles, seront facturées en fin d'année.

-Transfert du budget Bois dans le budget Communal : les revenus forestiers étant presque nuls et par souci également de simplification et d'économie, le budget annexe du bois sera transféré dans le budget principal et un code service 01 « BOIS » crée au sein du budget principal permettra de suivre et d'individualiser les opérations afin de satisfaire aux obligations déclaratives d'ordre fiscal.

-Passage en « créances éteintes » des impayés de loyers : suite à la décision de la Commission de Surendettement des Particuliers du Doubs, et sur proposition de Monsieur le Trésorier d'Ornans par courrier explicatif du 08 octobre 2021, il est nécessaire de passer en créance éteinte des impayés de loyers pour le budget 2022.

-Délibération pour abandon de loyers.

Cette délibération nous permettra de mener une démarche par rapport à une aide de l'État pour récupérer une partie des 200€ de baisse de loyer mensuel accordée en novembre 2020 au restaurant COMME CHEZ SOI.

URBANISME :

-PC : Cédric LOMBARD, 6 rue du Noyer (construction d'un garage).

-DP : Anne-Sophie MYOTTE-DUQUET et Eric DIDIER, 43 rue du Beau Séjour (pose de panneaux solaires thermiques).

-DP : Jean-Claude GIRARD, 1 rue du Château (rénovation et isolation de la façade sud-ouest).

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :

-Point sur extincteurs de la commune.

La commune est à ce jour et depuis de nombreuses années, propriétaire d'extincteurs répartis dans les bâtiments communaux et chez certains habitants ou exploitations agricoles. Devant le coût de plus en plus élevé de leur entretien et l'impossibilité d'en récupérer une partie auprès de l'assurance de la commune (Groupama) pour les non-assurés Groupama, la commune ne prendra en charge dorénavant que l'entretien des extincteurs de ses propres locaux.

-Centre d'Animation : point sur son fonctionnement avec les associations, sur le prix de la location pour spectacle, ...).

Chaque association utilisatrice du Centre d'Animation aura droit à une location gratuite dans l'année pour un spectacle ou une animation. Toutes les autres réservations (hors activités hebdomadaires), dès lors qu'il y a un revenu qui en découle (buvettes, tarif d'entrée,...) sera payante et les tarifs appliqués seront ceux indiqués dans le règlement du Centre d'Animation au moment de la demande.

-Commission bâtiments communaux :

.Points sur le logement 3 rue de l'église :

Des travaux de réfection ont été réalisés par le nouveau locataire avec accord de la commission « bâtiments communaux » qui a donc décidé de déduire 2.5 mois de loyer pour les fournitures (environ pour 1 500.00 euros) et 1.5 mois de loyer pour la main d'œuvre.

Les radiateurs, très anciens, seront aussi changés ainsi qu'un petit meuble de cuisine avec évier.

.Point sur la chaudière de l'Eglise :

Celle-ci est hors service pour l'instant (brûleur défectueux et boîtier électrique de commande HS). Des devis ont été faits mais une solution à moindre coût doit être trouvée. L'Église sera donc fermée pendant la période hivernale en attendant une solution garantissant la sécurité des paroissiens. Le catéchisme se fera en salle de mairie.

-Commission relation et évènementiel :

.Fête de Noël : une calèche mobile avec distribution de cadeaux se fera dans différents secteurs du village. La commune participera à hauteur de 300€ au Noël des enfants.

.Les illuminations : la Commission est chargée de regarder pour acheter de simples guirlandes qui seront posées par les conseillers, plutôt que de louer des décors comme les années précédentes.

.Le repas des Anciens : devant l'incertitude des contraintes sanitaires et budgétaires, le repas des Anciens semble compliqué à organiser encore cette année. Une solution intermédiaire de rencontre sans repas (du genre « café-galettes » ou autres) a été émise avec remise de colis pour les plus anciens. A suivre...

-Schéma Directeur d'Assainissement, étude réseau et STEP : les dossiers de demande de subvention sont lancés et les études, qui ont commencé, seront financées à 80%.

-Convention avec ACCA : l'autorisation donnée par la commune pour l'implantation d'un mirador sur un terrain communal était liée à la signature d'une convention faisant état, entre autres, de la responsabilité de l'ACCA et donc de son président quant à l'utilisation de celui-ci et aux risques encourus. Devant le refus de signer cette convention, la commune demande le démantèlement de ce mirador : un courrier en informera le président de l'ACCA et une copie sera faite à la Fédération Départementale de la Chasse.

-Inscriptions affouage : la date limite d'inscription est **le samedi 30 octobre 2021** dernier délai. Les parcelles concernées seront les parcelles 26 et 27 « Narbaux » et la parcelle 38 « Le Lachet ».

Vous pouvez déjà venir récupérer votre lot « d'entretien » de la parcelle 36 au secrétariat de mairie.

Pour ceux qui n'ont pas encore terminé leur affouage, la date limite de sortie est **le samedi 6 novembre 2021** dernier délai.

-Gestion du terrain multi-activités : celui-ci restera disponible pour Education 2000 tant qu'il y aura des classes au village mais la gestion quotidienne sera exercée par notre commune. La volonté est de laisser ce terrain ouvert en permanence et de laisser des créneaux le week-end pour d'éventuels joueurs de tennis (avec retour d'un système de réservation sur tableau).

Restaurant COMME CHEZ SOI : les gérants ont déposé leur préavis pour fin mars 2022. Le restaurant proposera uniquement des ventes à emporter le dimanche jusqu'à cette date. La commune devra donc retrouver un repreneur. D'autre part, la baisse du loyer consentie pendant la période « Covid » est supprimée pour les 6 derniers mois.

-Subvention des jeunes : pour l'obtenir, il faudra venir en mairie (ou par mail) avec une facture acquittée et un RIB avant le 30 novembre dernier délai. Pas de versement si aucune demande n'est effectuée.

-11 novembre 2021 : il aura lieu à Merrey-sous-Montrond à 10h30 avec, auparavant, un dépôt de gerbe sur le monument de notre village. Pour information, le 11 novembre 2022 aura lieu à Trepot.

-Quads : il est formellement interdit de rouler en quad sur les 2 terrains du stade près du Centre d'Animation.

La démolition de l'abribus rue du Château se fera le samedi 30 octobre 2021.

Pour retrouver ce compte rendu vous pouvez consulter notre site :

<https://trepot.fr/>

A la rubrique : Conseils municipaux